

RAPPELS CITOYENS

Pour le respect des autres, le bien être de chacun et une vie communale harmonieuse, voici quelques rappels et règles de bonne conduite.

Concernant la divagation de chiens : il est rappelé l'arrêté municipal 2017/11 affiché en mairie, le non respect de cet arrêté entraînera des poursuites. Nous vous rappelons que vos chiens doivent être tenus en laisse et que les chiens de 1ère et 2ème catégorie doivent être muselés sur la voie publique. Si vous possédez un chien de catégorie 1 ou 2, pensez à le déclarer en mairie.

Propreté du village: Merci aux propriétaires de chiens de ramasser les crottes de leurs compagnons à 4 pattes. Ils ne savent pas le faire eux mêmes, alors nous espérons que l'être humain qui a désiré s'accompagner d'un chien, montrera son respect et son intelligence en laissant le village propre et en évitant ainsi aux employés municipaux de nettoyer les incivilités de certains.

Concernant les nuisances sonores diurnes : (aboiements de chien, musique, jeux autour des piscines...), l'article R.1334-31 du Code de la santé publique dispose « qu'aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ».

Concernant les outils de jardinage bruyants, des horaires sont à respecter :

En jour ouvrable : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00



Concernant les plantations en limite de propriété : selon l'article 673 du Code civil : « Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper ».

L'article 671 du Code civil rappelle quant à lui que :

- Pour les plantations destinées à dépasser 2m de hauteur, une distance de 2m au moins de la limite séparative doit être respectée,
- Pour les plantations ne devant pas dépasser 2m de hauteur, une distance minimale de 0,50 m suffit,
- La végétation débordant sur la voie publique doit être taillée en limite de propriété.

Concernant l'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé:

En zone urbaine :

- Si votre terrain comporte des habitations et des installations (piscines ou autres), vous devez débroussailler la totalité de la parcelle et 50 m autour des habitations et installations.
- Si votre terrain n'est pas construit, vous devez débroussailler la totalité de la parcelle.

En zone non urbaine :

- Si votre terrain est construit, seules les habitations et installations doivent être protégées sur une profondeur de 50m et les voies d'accès privées, sur une profondeur de 10m jusqu'au bâtiment avec un dégagement d'au moins 3,50m de largeur et de hauteur pour permettre le passage d'un véhicule de secours.

Si votre terrain n'est pas construit, vous n'avez pas d'obligation.



Afin que nous passions tous un bel été, rappelons nous quelques civilités.

FÊTE LOCALE 5-6-7 AOÛT

30 et 31
juillet
Tour de table
des écarts

Ven.
5
Août

20H PAELLA (sur inscriptions, voir ci-dessous)

Menu : Melon/Jambon - Paella - Fromage - Pâtisserie Vin/Café compris

22h30 **MISSION**



Sam.
6
Août



14h Concours de pétanque

20H PLANCHAS

22h30 **HOUSTON**

Dim.
7
Août

Tour de table du village
14h Concours de Belote

18h30 Concert / Spectacle de l'Académie d'Été de la Montagne Noire

(Jeunes talents, auteurs compositeurs interprètes, Chansons, pop, folk, slam, Jeux de théâtre à partir d'improvisations)

20H RESTAURATION SUR PLACE

22h30 **LACROUX**

0h Bufoli

----- A découper ou à recopier sur papier libre -----

Nom : _____

Nombre de repas adultes (12 ans et plus) _____ à 16 € = _____ €

Nombre de repas enfants (de 6 à 12 ans) _____ à 10 € = _____ €

Nombre de repas gratuits (- de 6 ans) _____ Total _____ €

Pensez à porter vos couverts

Règlement à l'inscription : Par chèque à l'ordre du Comité des fêtes de Villardonne, espèces (autre nous contacter)

Renseignements : 06 24 45 17 09 cdf-villardonne@orange.fr

Facebook : @villardonne.comitedesfetes

TOUR DE FRANCE et repas du VLAC DIMANCHE 17 JUILLET 2022

Le VLAC organise une Journée Rencontre avec un repas froid à partir de midi (sous le cimetière).

Pensez à apporter vos couverts et vos boules de pétanque !

ENTREE/PLAT/DESSERT : 10 €/personne offert aux enfants accompagnés

Inscription obligatoire jusqu'au 12 juillet

auprès de : Yvonne 06 04 05 21 99

Domi 06 76 72 52 08

Jean-Pierre 06 88 57 12 06

A O U T

04

C.L.T.A : - REPAS DANSANT

28

V.L.A.C : COURSES DE CAISSES À SAVON

SEPTEMBRE

11

REPAS SOLIDAIRE ETHAN SOUS LA HOULETTE DU CHEF ÉTOILÉ FRANCK PUTELAT

